

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
SESSION 2020**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment le 1.) du 2° du I de son article 11,
VU l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, notamment son article 13, si le texte concerné est, en temps normal, soumis à une procédure consultative obligatoire,
VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie du covid-19, notamment son article 5,
VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
VU le décret n° 2012-940 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
VU la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion en date du 15 novembre 2013,
VU la charte régionale Nord/Pas-de-Calais/Picardie du 31 décembre 2015 relative aux modalités d'exercices des missions communes,
VU mon arrêté n° CDG.20.006 en date du 7 janvier 2020 portant organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2020,
VU mon arrêté n° CDG.20.112 en date du 3 juillet 2020 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2020,
VU mon arrêté n° CDG.20.139 en date du 18 août 2020 fixant la liste des candidats admis à prendre part à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2020,
VU mon arrêté n° CDG.20.214 en date du 25 novembre 2020 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2020, (Additif),
VU le procès-verbal du jury relatif aux admissions à l'examen professionnel de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade en date du 16 décembre 2020,

- ARRETE -

Article 1er - La liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, établie le **17 décembre 2020**, est arrêtée comme suit :

Voir liste ci-annexée

La liste d'admission sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté

(voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

Article 2 - L'inscription sur la liste d'admission ne vaut recrutement. En application des dispositions du 2° de l'article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et de l'article 25 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, peuvent être promus au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade de Rédacteur territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, admis à l'examen professionnel.


Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 17 décembre 2020
Le Président,

Le Président certifie le caractère exécutoire,
compte tenu de la transmission en Préfecture
le 23/12/2020 et de la
publication le 23/12/2020
notification le




Claude CLIQUET
Maire d'Albert

LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
(2020-REDP2AG-5) (ARRETE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020)

**Attention : La liste d'admission ne sera exécutoire qu'à compter de la date du caractère
exécutoire de cet arrêté (voir cachet de la préfecture ci-contre)**

Civilité	Nom	Prénom	Spécialité
Monsieur	AKABLI né(e) AKABLI	Abdelaziz	
Madame	BELET né(e) LOBEL	Laurie	
Madame	BENZAID né(e) YATAGHENE	Allison	
Madame	BEYAERT né(e) JUNOT	Delphine	
Monsieur	BIGET né(e) BIGET	Eric	
Madame	BLACHE né(e) BLACHE	Laëtitia	
Monsieur	BRISSON né(e) BRISSON	Jean-Sébastien	
Madame	BUDASZ né(e) SOUTRY	Julie	
Madame	CALMUS né(e) CALMUS	Virginie	
Madame	CARNEY né(e) CARNEY	Béatrice	
Madame	CHRISTIAENS né(e) CHRISTIAENS	Caroline	
Madame	CORNET né(e) COPIN	Michèle	
Madame	CRUCIFIX né(e) CRUCIFIX	Mélanie	
Madame	DARGAISSE né(e) DE OLIVEIRA	Elisabeth	
Madame	DEALET né(e) DEALET	Véronique	
Madame	DEBLOCK né(e) DECOOPMAN	Karine	
Madame	DELAFRAYE né(e) DELAFRAYE	Julie	

**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
(2020-REDP2AG-5) (ARRETE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020)**

**Attention : La liste d'admission ne sera exécutoire qu'à compter de la date du caractère
exécutoire de cet arrêté (voir cachet de la préfecture ci-contre)**

Civilité	Nom	Prénom	Spécialité
Madame	DELAHAYE né(e) MOREAU	Delphine	
Madame	DELEPLACE né(e) DELEPLACE	Elodie	
Madame	DELRUE né(e) DELRUE	Aurélia	
Monsieur	DESCAMPS né(e) DESCAMPS	Louis	
Madame	DEVILLERS né(e) DEVILLERS	Emilie	
Madame	DEWAVRIN né(e) HANOT	Alice	
Madame	DHERMIES né(e) DHERMIES	Sandra	
Monsieur	DUMONT né(e) DUMONT	Grégoire	
Madame	DUPAYS né(e) SEVENANTS	Amélie	
Madame	ENNUYER né(e) ENNUYER	Corinne	
Madame	FOURQUEZ né(e) FOURQUEZ	Emilie	
Madame	FRAYSSINHES né(e) VASSEUR	Sylvie	
Madame	GAVERIAUX né(e) CARON	Anne-Sophie	
Madame	GRABOWSKI né(e) LUDOWICZ GLADKOWSKI	Patricia	
Madame	GUYART né(e) FRAUCOURT	Sophie	
Monsieur	HADOUX né(e) HADOUX	Adrien	
Madame	HENIN né(e) CUVILLIER	Chloé	

**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
(2020-REDP2AG-5) (ARRETE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020)**

**Attention : La liste d'admission ne sera exécutoire qu'à compter de la date du caractère
exécutoire de cet arrêté (voir cachet de la préfecture ci-contre)**

Civilité	Nom	Prénom	Spécialité
Madame	HENNEBOU né(e) LEFILS	Véronique	
Madame	HORREAUX né(e) HORREAUX	Hélène	
Madame	IBERT-HUET né(e) HUET	Laurence	
Madame	JAKUBCZAK né(e) MARTIN	Delphine	
Madame	LABOU né(e) LABOU	Lynda	
Madame	LAVOINE né(e) LAVOINE	Alexandra	
Madame	LAVOINE né(e) LAVOINE	Aurélie	
Madame	LE DU né(e) CLARASSO	Magali	
Madame	LEFEVRE né(e) FOUCAULT	Aurélie	
Madame	LHERMITTE né(e) DESCHAMPS	Noémie	
Madame	LOISELLE né(e) BENZO DI VERDURA	Anne-Lise	
Madame	MALLET né(e) MALLET	Bénédicte	
Madame	MARLOW né(e) THOMAS	Angélique	
Madame	MARQUES né(e) EMERY	Laurence	
Madame	NICOLAS né(e) NICOLAS	Marion	
Madame	NIHOUL né(e) NIHOUL	Aline	
Madame	NOLIN né(e) NOLIN	Nathalie	

**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE
D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
(2020-REDP2AG-5) (ARRETE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020)**

**Attention : La liste d'admission ne sera exécutoire qu'à compter de la date du caractère
exécutoire de cet arrêté (voir cachet de la préfecture ci-contre)**

Civilité	Nom	Prénom	Spécialité
Madame	PALOT né(e) PALOT	Virginie	
Madame	PAPPALARDO né(e) PAPPALARDO	Sophie	
Madame	PETITPRE né(e) PETITPRE	Priscilla	
Madame	PIERRET né(e) PIERRET	Carole	
Madame	PONGE né(e) LAMAND	Séverine	
Madame	QUENTIN né(e) QUENTIN	Marie-Christine	
Monsieur	REGNIER né(e) REGNIER	Jean-Michel	
Madame	SANGNIER né(e) MORAND	Sophie	
Madame	SEGHIRI né(e) BEKAERT	Mélanie	
Madame	SIMON né(e) LANCRY	Marjorie	
Madame	TAVERNIER né(e) CARLIER	Sophie	
Monsieur	THOMASSON né(e) THOMASSON	Patrice	
Madame	VIGNER né(e) BAURIN	Sandrine	
Madame	VIOLETTE né(e) DIVES	Floriane	
Madame	VOYEMANT né(e) TOUPET	Geneviève	
Madame	WOUTS né(e) WOUTS	Julie	